

Bruxelles, 09. 06. 2016  
ARES(2016) 2691285

Madame la députée, *(Cher Valérie,*

Je vous remercie pour votre lettre du 18 mai 2016, dans laquelle vos collègues et vous invitez la Commission à fonder leurs estimations sur la croissance potentielle et l'écart de production des États-membres de l'UE sur un horizon de quatre ans, et à calibrer, en fonction de ces prévisions, les efforts structurels respectifs nécessaires pour se conformer aux règles du Pacte de stabilité et de croissance.

Permettez-moi de souligner que la Commission évalue actuellement la croissance potentielle des États-membres en appliquant la méthodologie commune fondée sur l'approche de la fonction de production, agréée par le Conseil ECOFIN. Cette méthodologie a été conçue et convenue avec les États-membres pour assurer l'égalité de traitement, qui est une priorité pour la Commission. Il va sans dire que tout changement de cette méthodologie devrait être discuté avec les États-membres.

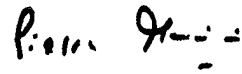
La question que vous soulevez mérite d'être étudiée soigneusement. En réalité, lors de leur réunion informelle en Avril à Amsterdam, les ministres ECOFIN ont déjà abordé ce sujet. Ils ont invité la Commission et les États-membres à réexaminer la méthodologie de calcul de la croissance potentielle et de l'écart de production. En réponse à la discussion des ministres, la Commission a calculé des écarts de production alternatifs pour certains pays pour lesquels les estimations basées sur la méthodologie commune semblaient sujettes à une incertitude particulière (Slovénie, Finlande, Italie, Espagne). Ces estimations alternatives n'ont eu d'incidence significative que pour la surveillance budgétaire de la Slovénie, amenant la Commission à réduire l'ajustement budgétaire nécessaire. Dans les documents adoptés par la Commission le 18 mai 2016, une référence spécifique est faite pour clarifier l'approche ainsi adoptée.

Mrs Valérie Rabault  
Députée de Tarn-et-Garonne  
Rapporteuse générale du budget de la commission des finances  
Assemblée Nationale  
126, rue de l'Université  
F-75007 Paris

Les ministres ont convenu que les mérites d'un horizon de temps plus long sur lequel se fonder pour effectuer ces prévisions devraient être explorés dans le cadre d'une discussion technique approfondie. Les avantages potentiels devraient être comparés aux implications d'une telle extension, qui pourrait notamment conduire à une précision amoindrie des prévisions de croissance, de leurs révisions, et des estimations de l'écart de production pour l'année en cours. Les ministres ont donc invité le Groupe de travail de l'EPC sur l'écart de production à travailler, dans un premier temps, sur ces aspects techniques, avant que la question ne soit discutée de nouveau à l'automne.

Je vous remercie de bien vouloir transmettre cette réponse aux 40 co-signataires de votre lettre.

Cordialement, *avec ma cordia,*



Pierre Moscovici

Cc: Valdis Dombrovskis, Vice-Président de la Commission Européenne